

**DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT**

**CROISSANCE VERTE ET PAYS EN DEVELOPPEMENT --
RESUME A L'INTENTION DES DECIDEURS**

Réunion du CAD, 12 juin 2012

Le présent document est soumis pour COMMENTAIRES sous le point 6 du projet d'ordre du jour annoté de la réunion du CAD [DCD/DAC/A(2012)8]. Il présente les conclusions qui se dégagent du projet de rapport sur la croissance verte et les pays en développement (CVPD) établi dans le cadre du processus de consultation.

La DCD organise un atelier consultatif avec les pays en développement le 17 juin 2012, et une manifestation à haut niveau sous l'égide du Secrétaire général de l'OCDE le 22 juin 2012 lors de la Conférence Rio+20. Le présent document de synthèse et la version complète pour consultation du rapport sur la CVPD constitueront le point de départ des discussions lors de ces deux manifestations.

Personnes à contacter : Earnan O'Cleirigh, DCD/POL, courriel : earnan.ocleirigh@oecd.org
William Hynes, DCD/POL, courriel : William.hynes@oecd.org

JT03324183

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.



TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction.....	3
1.1 Pourquoi la croissance verte est-elle importante pour les pays en développement ?	4
1.2 Quels résultats la croissance verte aidera-t-elle les pays en développement à obtenir ?	8
2. Quels sont les profils de croissance des pays en développement ?	8
3. Quels sont les principaux éléments d'un cadre d'action pour une croissance verte dans les pays en développement ?	10
3.1 Dimension 1 - plans nationaux de croissance verte instaurant des conditions favorables.....	12
3.2 Dimension 2 – mécanismes d'intégration de la croissance verte	13
3.3 Dimension 3 – instruments d'action permettant d'exploiter les possibilités de croissance verte.....	14
3.4 Les politiques de croissance verte à l'œuvre	19
4. Comment la communauté internationale peut-elle appuyer la croissance verte mondiale ?	20
5. Mesure des progrès accomplis	22
6. Prochaines étapes	24
RÉFÉRENCES.....	25

Graphiques

Graphique 1. Émissions de GES : 1970-2005.....	5
Graphique 2. Émissions de GES par région : scénario de référence, 2010-2050.....	5
Graphique 3. Décès prématurés liés à certains risques environnementaux dans le monde: scénario de référence, 2010 à 2050.....	6
Graphique 4. Évolution du produit intérieur brut (PIB) réel, calculé sur la base des PPP constantes, par région... 9	9
Graphique 5. Cadre d'action pour une croissance verte destiné aux pays en développement.....	11
Graphique 6. Aide en faveur de l'environnement – Engagements des membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE (2001-2010), prix constants de 2009	21
Graphique 7. Cadre de mesure de la croissance verte.....	23

Encadrés

Encadré 1. Quelles préoccupations la notion de croissance verte inspire-t-elle aux pays en développement ? ...	7
Encadré 2. Six conditions favorables à la croissance verte à l'échelle nationale	12
Encadré 3. Mécanismes d'intégration de la croissance verte	13

Pour plus d'informations concernant ce document ou les travaux de l'OCDE sur la croissance verte et le développement durable, veuillez contacter :

William Hynes – courriel : William.hynes@oecd.org
 Shannon Wang – courriel : Shannon.wang@oecd.org

CROISSANCE VERTE ET PAYS EN DÉVELOPPEMENT RÉSUMÉ À L'INTENTION DES DÉCIDEURS

1. Introduction

1. Face à l'urgence des défis économiques et environnementaux, les efforts déployés à l'échelle nationale et internationale pour promouvoir la croissance verte en tant que nouvelle source de croissance s'intensifient depuis quelques années. S'appuyer sur cette dynamique peut contribuer à accélérer les progrès vers un développement durable et une réduction de la pauvreté, moyennant par exemple une utilisation plus durable des ressources naturelles, des gains d'efficacité dans la consommation d'énergie et la valorisation des services écosystémiques.

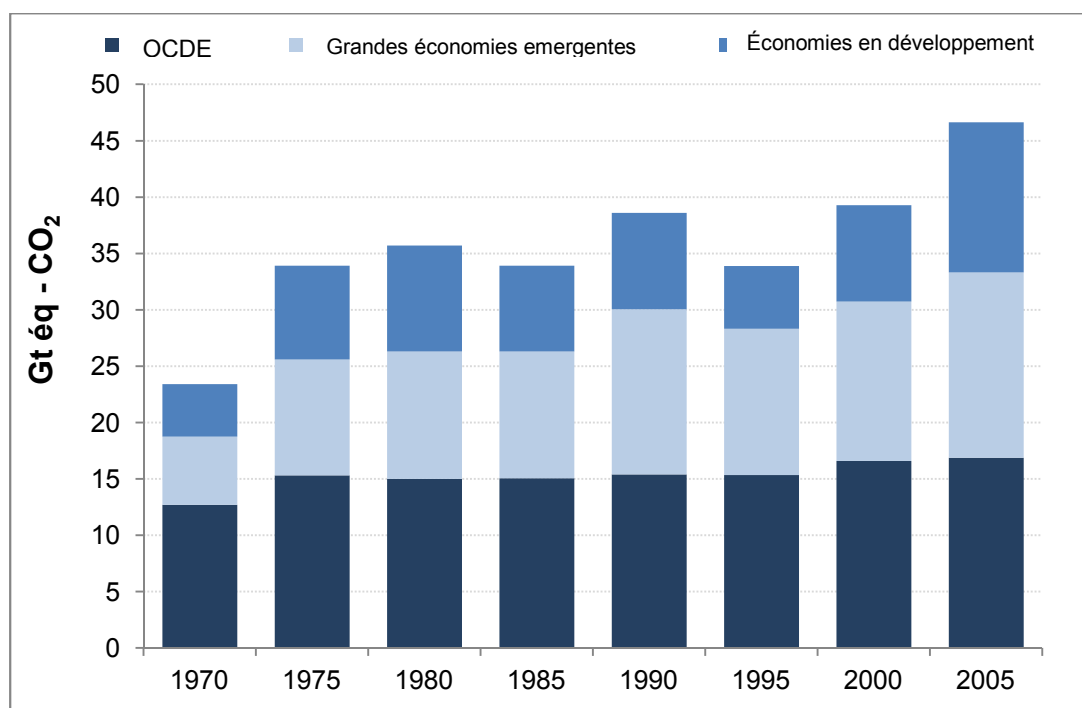
2. La croissance verte relève à la fois de la politique économique et de la politique de développement durable. Elle répond simultanément à deux impératifs essentiels : celui de la croissance économique inclusive et durable dont ont besoin les pays en développement pour lutter contre la pauvreté et améliorer le bien-être de leurs populations ; et celui d'une meilleure gestion de l'environnement, indispensable pour faire face à la raréfaction des ressources et au changement climatique. Lorsque la croissance verte a commencé à être préconisée par le biais des programmes de relance économique de 2008-9, certains gouvernements l'ont envisagée dans une perspective de croissance à court terme – comme un moyen de stimuler l'emploi et d'accroître les revenus en renforçant les investissements dans certaines technologies vertes (notamment à bas carbone). D'autres abordent la croissance verte sous l'angle de l'environnement – comme un moyen d'internaliser les externalités environnementales en intégrant les critères de développement durable dans la prise de décisions économiques, notamment par la voie de la tarification des ressources et des choix en matière d'utilisation des terres et d'infrastructures. Un troisième impératif, d'équité et d'inclusion, a été exprimé plus récemment, en particulier par les pays en développement : la notion selon laquelle la croissance verte devrait servir ceux qui sont exclus du système économique actuel. L'économie informelle est très présente dans de nombreux pays en développement, qui ne sauraient s'engager sur la voie de la croissance verte sans tenir compte des potentialités et des risques qui s'y attachent afin de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, et de fournir aux pauvres des moyens de subsistance résilients. L'idée que le système économique actuel n'entraîne pas seulement une utilisation des ressources inefficace et non viable, mais une répartition inéquitable des coûts et avantages, est donc une vision de plus en plus partagée.

3. Il s'agit tout autant de mettre fin à de mauvaises pratiques que d'ouvrir de nouvelles possibilités « vertes ». Pour ce faire, il faudra en outre opérer des ajustements systémiques afin de mieux articuler les politiques et institutions économiques, environnementales et sociales – en repérant autant que possible les synergies potentielles, mais aussi en énonçant clairement les arbitrages à opérer et les incertitudes – et l'économie politique des changements requis dans divers contextes. À ce titre, la mise en place de cadres d'action nationaux en faveur de la croissance verte jouera un rôle particulièrement important. L'OCDE s'emploie actuellement à établir un rapport sur la croissance verte et les pays en développement afin de déterminer quelle démarche pourraient suivre les pays en développement, et de réfléchir aux éléments d'un cadre d'action concret pouvant être utilisé par ces pays pour opérer la transition vers une croissance verte. Elle étudie les instruments qui pourraient constituer un cadre d'action en faveur de la croissance verte, tout en tenant compte des différences de dotation en ressources naturelles, de niveau de développement socio-économique, de croissance économique et de capacité institutionnelle. Un tel cadre d'action englobe non seulement les politiques de l'environnement, mais aussi un large éventail de politiques économiques et sociales. D'importants investissements à long terme et innovations seront nécessaires pour éviter d'installer durablement des technologies et des infrastructures inefficaces et coûteuses. Ces investissements et politiques n'auront de retombées durables et équitables que si des dispositifs de gouvernance appropriés sont en place, ce qui exige le renforcement des capacités.

4. Ce document de synthèse présente les principales conclusions et analyses du projet de rapport sur la croissance verte et les pays en développement. Ce rapport énonce les grands principes de la croissance verte dans le contexte des pays en développement. Il expose le bien-fondé de la croissance verte, et examine les appréhensions de certains pays en développement à l'égard du programme d'action pour la croissance verte, exprimées lors d'une série de consultations récemment lancée et qui doit se poursuivre en 2012. Il passe ensuite en revue les objectifs économiques, environnementaux et sociaux que la croissance verte peut aider à réaliser dans les pays en développement (section 1). Il examine les tendances relatives à la croissance économique et à l'environnement observées ces dernières années et tente d'anticiper les évolutions économiques et sociales à court terme. À partir de ces éléments, des « agrégats » de pays sont constitués pour l'analyse des pays susceptibles d'adopter des approches similaires afin de favoriser la croissance verte (section 2). Le rapport décrit les cadres nationaux et différents moyens d'action, nationaux et locaux, publics et privés, jugés appropriés (section 3) et donnera des précisions sur le soutien que peut leur apporter la communauté internationale au travers des mécanismes existants et d'une action cohérente en faveur du développement (section 4). Des travaux seront par ailleurs engagés pour déterminer comment évaluer les progrès accomplis – notamment au moyen d'indicateurs existants et nouveaux et en renforçant les capacités statistiques afin de produire les données pertinentes (section 5). La dernière section décrit le processus de consultation mis en place pour établir le rapport et esquisse les prochaines étapes. Sur la base des consultations en cours, le rapport soulèvera des questions spécifiques nécessitant une analyse approfondie.

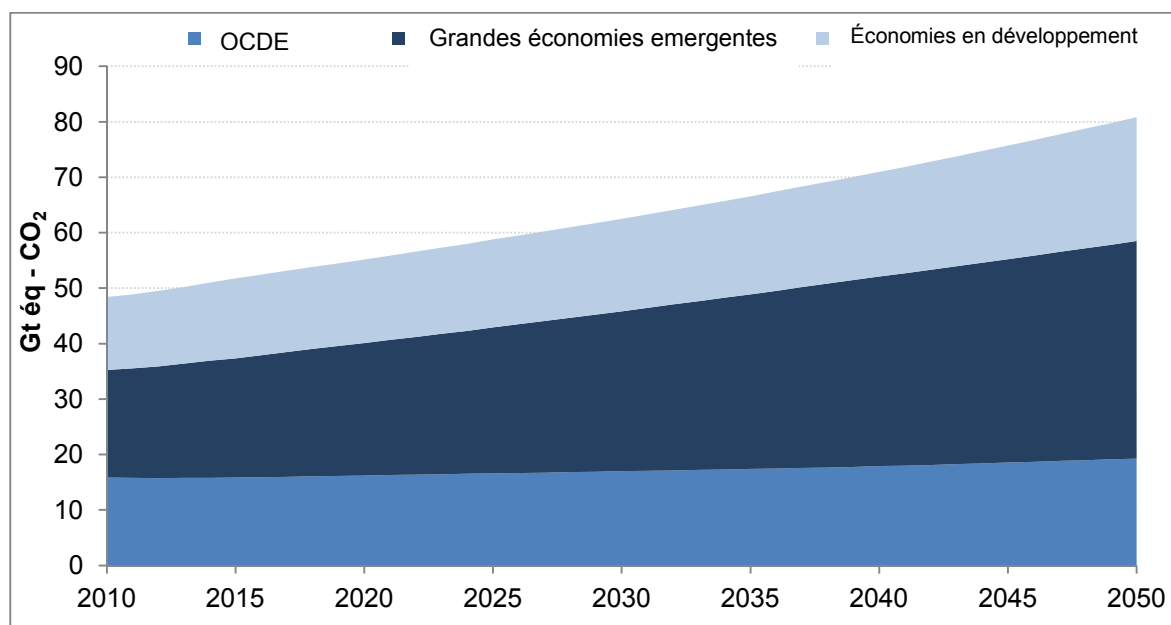
1.1 Pourquoi la croissance verte est-elle importante pour les pays en développement ?

5. Les pays en développement jouent un rôle essentiel dans la concrétisation de la croissance verte à l'échelle mondiale, et ce à deux égards. Premièrement, les répercussions économiques et sociales potentielles de la dégradation de l'environnement sont particulièrement importantes pour les pays en développement. Ces derniers sont des plus vulnérables au changement climatique et leur croissance économique est souvent davantage tributaire de l'exploitation des ressources naturelles que celle des économies avancées. En outre, de nombreux pays en développement sont confrontés à de graves menaces économiques, sociales et écologiques, comme l'insécurité énergétique, alimentaire et hydrique, le changement climatique et les risques météorologiques extrêmes. Ils doivent aussi faire face à des risques de décès prématurés imputables à la pollution, à la mauvaise qualité de l'eau et aux maladies associées à l'évolution du climat (graphique 3). Tous ces facteurs compromettent leur développement. Deuxièmement, bien qu'à l'heure actuelle, la plupart des pays en développement ne soient responsables que d'une part relativement faible des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) par rapport aux pays de l'OCDE et aux grandes économies émergentes (graphique 1), ils augmenteront leurs émissions s'ils suivent des trajectoires de croissance économique classiques (graphique 2). De plus en plus, les pays en développement deviennent des sources de croissance économique mondiale et d'émissions, ce qui s'accompagne d'une utilisation plus intensive des ressources naturelles.

Graphique 1. Émissions de GES : 1970-2005

Gt éq.-CO₂ = Gigatonnes d'équivalent- CO₂

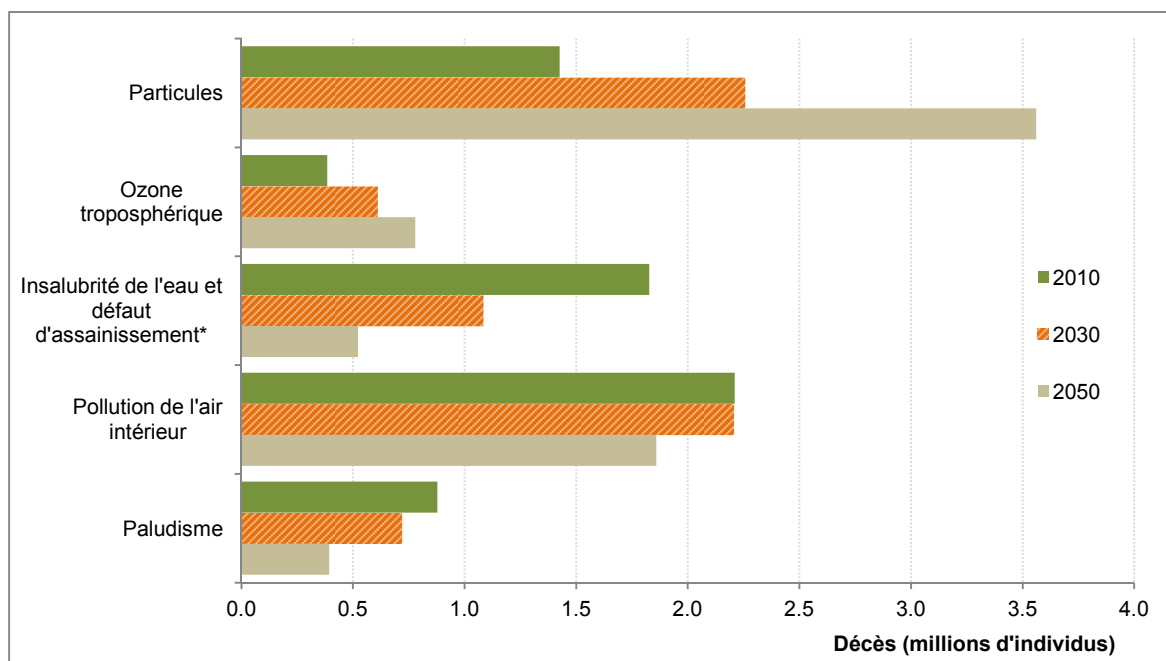
Source : Scénario de référence des Perspectives de l'environnement de l'OCDE ; résultats du modèle ENV-Linkages.

Graphique 2. Émissions de GES par région : scénario de référence, 2010-2050

Gt éq.-CO₂ = Gigatonnes d'équivalent- CO₂

Source : Scénario de référence des Perspectives de l'environnement de l'OCDE ; résultats du modèle ENV-Linkages.

Graphique 3. Décès prématurés liés à certains risques environnementaux dans le monde: scénario de référence, 2010 à 2050



* Mortalité infantile uniquement

Source : Scénario de référence des Perspectives de l'environnement de l'OCDE ; résultats du modèle IMAGE (PBL).

6. Pour relever bon nombre des défis mentionnés en matière de croissance et de développement sans compromettre la croissance future et les objectifs de réduction de la pauvreté, la notion de croissance verte est apparue comme un nouveau moyen de redéfinir le modèle de croissance classique et de réévaluer de nombreuses décisions d'investissement afin de répondre aux besoins énergétiques, agricoles et hydriques ainsi qu'à la demande de ressources de la croissance économique. L'OCDE définit la croissance verte comme un moyen de favoriser la croissance économique et le développement de telle sorte que les actifs naturels puissent continuer de fournir les ressources et les services écologiques dont dépend notre bien-être (OCDE, 2011b). Il est cependant probable que les pays en développement donneront à cette notion des interprétations différentes, et certains ont déjà exprimé les préoccupations que leur inspire cette notion (encadré 1).

Encadré 1. Quelles préoccupations la notion de croissance verte inspire-t-elle aux pays en développement ?

La notion de croissance verte donne lieu à diverses positions politiques, allant de l'enthousiasme à la prudence, justifiées diversement par un manque de clarté ou d'expérience, le fait que la croissance verte n'apparaît pas porteuse des mêmes opportunités pour tous les pays, et la crainte que les politiques internationales de croissance verte ne défavorisent certains pays¹. Par exemple, les économies émergentes décrivent les possibilités offertes par la croissance verte dans des termes particulièrement enthousiastes, et nombre d'entre elles ont accès aux financements et aux technologies nécessaires pour concrétiser ces possibilités. En 2008, la Chine était déjà devenue le premier producteur de technologies propres en termes financiers, puisque celles-ci représentaient 1.4 % de son PIB (BASD, 2012). En revanche, nombre de pays à faible revenu font preuve de prudence. Ces pays commencent à peine à évaluer les opportunités, les menaces et, de fait, la signification d'une trajectoire économique verte. Toutefois, les idées de politiques et les technologies ne sont ni facilement accessibles ni entièrement adaptées à leurs besoins de développement nationaux. On ne constate de réaction politique résolument hostile à la notion de croissance verte que dans quelques pays.

Les pays en développement sont aussi préoccupés par les spécificités de la croissance verte. Certains problèmes ont trait aux dimensions internationales de la croissance verte, comme les risques de protectionnisme vert et la conditionnalité verte de l'aide publique au développement. D'autres questions sont posées, notamment :

La croissance verte contribuera-t-elle à réduire la pauvreté et à répondre à d'autres priorités du développement ? Les recommandations examinées en matière de politique de croissance verte – qui mettent l'accent sur les technologies bas-carbone et les hautes technologies – ne s'attaquent pas nécessairement aux problèmes d'équité qui se posent au niveau national ou mondial, notamment le fait que de nombreux pays pauvres et populations liées à l'économie informelle ne sont pas inclus dans les décisions économiques ni concernés par les opportunités économiques majeures. On n'a pas prêté suffisamment d'attention aux possibilités offertes par une utilisation plus efficiente du capital naturel. Qui plus est, un certain nombre de gouvernements craignent que l'accent mis sur la croissance verte ne fragilise les principes de Rio, en particulier le principe des responsabilités communes mais différenciées.

Les efforts en faveur de la croissance verte seront-ils entravés par des problèmes de coûts ? Les coûts initialement élevés de la transition vers une croissance verte, par exemple ceux de l'équipement des communautés rurales en énergie solaire, semblent hors de portée pour de nombreux pays en développement. La plupart des pays en développement ne disposent toujours pas des technologies de base, en particulier dans les domaines de l'épuration des eaux usées, de la gestion des déchets ménagers et dangereux, de l'efficacité énergétique et de la gestion intégrée des ressources en eau. En outre, il est à craindre que les technologies propres des pays en développement, y compris les pratiques traditionnelles locales, ne soient pas compétitives, et que ces pays aient besoin d'importer des technologies d'autres pays : l'échange de connaissances scientifiques et techniques et l'élimination des obstacles constitués par les droits de propriété intellectuelle revêtent une grande importance si l'on veut qu'un véritable transfert de technologies vertes puisse s'opérer entre pays développés et pays en développement.

7. Quel que soit leur niveau de développement économique et, dans une certaine mesure, leur position politique, la majorité des pays en développement ont récemment entrepris à l'échelle nationale d'identifier les domaines particuliers dans lesquels ils pourront mettre à profit opportunités et avantages comparatifs. Ces actions nationales sont notamment des taxes carbone, des fonds pour les énergies vertes, des systèmes de paiements pour services écosystémiques, des initiatives liées aux énergies renouvelables, des initiatives de commande publique durable et des initiatives de gestion des ressources naturelles. Cependant, rares sont les politiques, stratégies et systèmes institutionnels de « croissance verte » à caractère holistique ou systémique qui sont en place. Certains pays en développement se distinguent par leurs stratégies, notamment le Cambodge et sa Feuille de route pour la croissance verte, ou l'Éthiopie et ses Plans nationaux de développement. Pour la plupart des pays, toutefois, les stratégies nationales de

¹ Les aspects exposés ci-après sont tirés de l'analyse publiée en 2011 par l'IIED sur les contributions officielles à la conférence de la CDD-ONU à Rio en 2012, qui présente les conditions pratiques et stratégiques requises pour une économie verte.

Source : Green Economy: Everyone's talking about it:

<http://www.greeneconomycoalition.org/sites/greeneconomycoalition.org/files/Analysis%20of%20UNCSD%20submissions%20for%20Rio%202012%20%28F%29.pdf>

développement durable contribuent à former un cadre d'action pour la croissance verte, encore que cette dernière soit rarement évoquée dans les principales politiques économiques, budgétaires et fiscales.

1.2 *Quels résultats la croissance verte aidera-t-elle les pays en développement à obtenir ?*

8. La croissance verte suppose de concilier et renforcer divers aspects des politiques économiques, environnementales et sociales. Pour ce faire, il convient de prendre pleinement en compte la valeur du capital naturel et de reconnaître son rôle essentiel dans la croissance économique. Les modèles de croissance verte permettent de trouver des moyens efficaces et économes, y compris en ressources, de susciter des choix de production et de consommation durables, et pourraient aboutir aux résultats suivants s'ils étaient conçus et mis en œuvre de manière efficace. Nous commencerons donc par présenter un ensemble générique de retombées de la croissance verte que les pays en développement s'efforcent de plus en plus d'obtenir.

Retombées de la croissance verte

Économiques

1. Accroissement et répartition plus équitable du PIB - production de biens et services classiques
2. Production accrue de services écosystémiques non tarifés (ou prévention de leur réduction)
3. Diversification économique, c'est-à-dire meilleure gestion des risques économiques
4. Innovation, accès et recours aux technologies vertes, c'est-à-dire meilleure confiance des marchés

Environnementales

5. Productivité et efficacité accrues de l'utilisation des ressources naturelles
6. Utilisation du capital naturel dans le respect des limites écologiques
7. Augmentation d'autres types de capital par l'utilisation de capital naturel non renouvelable
8. Réduction des atteintes à l'environnement et amélioration de la gestion des dangers/risques

Sociales

9. Augmentation des moyens de subsistance possibles, des revenus et/ou de la qualité de la vie, notamment pour les pauvres
10. Création et maintien d'emplois décents au profit des populations pauvres
11. Renforcement du capital social, humain et cognitif
12. Réduction des inégalités

2. *Quels sont les profils de croissance des pays en développement ?*

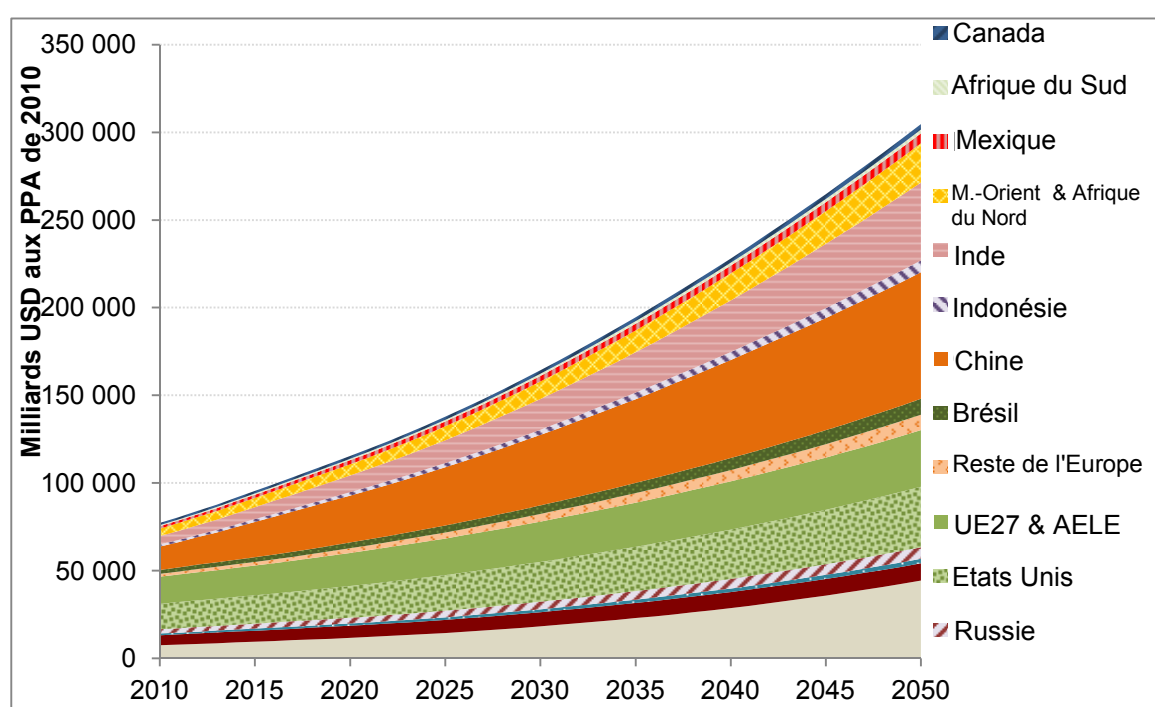
9. Ce rapport fait le point de l'évolution des profils de croissance à l'échelle mondiale et de leurs profondes répercussions sur l'environnement, ainsi que sur la répartition des richesses et du pouvoir dans et entre les nations en développement. Au cours des années 2000, le revenu par habitant a rapidement augmenté dans de nombreux pays en développement. Cette évolution s'est toutefois accompagnée dans de nombreux cas d'un creusement des inégalités au sein des pays (OCDE, 2010).

10. Plusieurs facteurs mondiaux sous-tendent ces évolutions : l'intégration à l'échelle mondiale des chaînes d'approvisionnement et l'augmentation massive de l'offre mondiale de main-d'œuvre qui en résulte, ainsi que l'envolée de la demande de produits de base, en particulier combustibles fossiles et métaux industriels. En conséquence, les pays en développement peuvent être regroupés en trois « agrégats » : exportateurs de combustibles, exportateurs de produits de base autres que les combustibles et exportateurs de produits manufacturés. Dans les pays en développement axés sur le secteur manufacturier, le secteur de l'énergie et d'autres industries extractives, la croissance est souvent intensive en carbone et en ressources naturelles. En outre, les pays en développement sont particulièrement vulnérables aux impacts du changement climatique et de l'épuisement des ressources. Ces tendances auront de profondes

conséquences économiques, sociales et sanitaires, notamment baisse des rendements agricoles, pressions sur les ressources disponibles en eau douce, événements météorologiques extrêmes et décès prématurés dus à la pollution non maîtrisée.

11. Les économies en développement ont donc besoin d'adopter des politiques qui contribuent à la réalisation de progrès concrets et mesurables sur la voie d'un double objectif : stimuler une croissance plus inclusive et faire prévaloir la durabilité environnementale. L'OCDE prévoit pour les économies émergentes et les pays en développement une croissance substantielle dans les 40 prochaines années (voir graphique 4). Il est donc essentiel, pour la croissance verte et la durabilité environnementale à l'échelle mondiale, qu'ils empruntent une trajectoire de croissance plus verte.

Graphique 4. Évolution du produit intérieur brut (PIB) réel, calculé sur la base des PPP constantes, par région



* Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en termes réels, en USD constants de 2010 à PPA.

Source : Château *et al.* (2011).

12. Il existe des possibilités de synergies entre la durabilité environnementale et économique, en particulier pour les pays en développement qui peuvent intégrer les questions d'environnement dans leurs décisions d'investissement en matière d'infrastructures et qui peuvent développer l'agriculture et l'utilisation d'autres ressources naturelles pour améliorer les moyens de subsistance de leur population, créer des emplois et réduire la pauvreté. La croissance verte offre aux économies de marché émergentes et aux pays en développement l'occasion de court-circuiter l'étape des modes de production et de consommation non viables et sources de gaspillages. Alors que les économies avancées sont quelque peu contraintes par les « effets de sentier » produits par la dépendance aux actifs représentant des coûts irrécupérables, des financements et une capacité appropriés offriraient aux économies en développement la possibilité de bâtir les infrastructures et les réseaux nécessaires au développement durable.

13. La trajectoire de croissance mesurée en termes d'intensité de CO₂ diffère sensiblement entre les trois agrégats d'économies à revenu faible ou intermédiaire (économies fondées sur les combustibles,

exportateurs de produits de base autres que les combustibles et exportateurs de produits manufacturés). Lorsque nous examinons la relation entre le PIB réel *par habitant* et les émissions de CO₂ *par habitant* sur la période 1990-2009 pour chaque agrégat, nous constatons d'importantes différences. Ces deux indicateurs ont tendance à évoluer de façon linéaire dans le cas des économies fondées sur les combustibles et des exportateurs de produits de base autres que les combustibles, mais beaucoup plus rapidement dans le premier groupe. Par ailleurs, dans le cas des exportateurs de produits manufacturés, on semble observer deux schémas divergents. L'un est une ligne de tendance à plus forte intensité représentée par la Chine, la Malaisie, la Thaïlande, le Vietnam et probablement l'Afrique du Sud. L'autre est une ligne de tendance à plus faible intensité suivie par les autres économies, dont le Brésil, la Colombie, le Costa Rica et la République dominicaine. Le degré d'intensité d'émission de CO₂ de ce groupe d'exportateurs de produits manufacturés semble analogue à celui des exportateurs de produits de base autres que les combustibles.

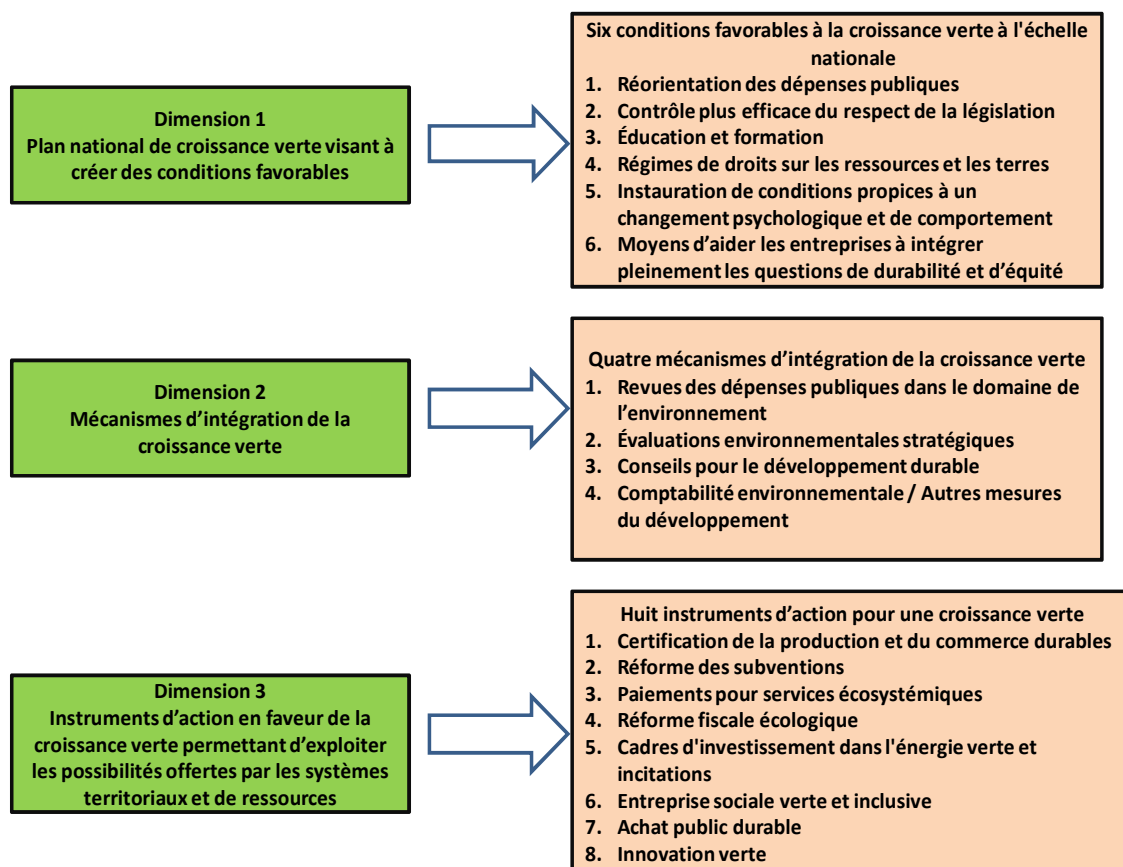
3. Quels sont les principaux éléments d'un cadre d'action pour une croissance verte dans les pays en développement ?

14. Pour de nombreux pays, la croissance verte consiste à systématiser la poursuite d'un développement économique inclusif en procédant de façon à incorporer, créer et préserver des valeurs environnementales et sociales. Elle implique de modifier et d'améliorer la performance des pouvoirs publics, des acteurs économiques formels et informels ainsi que des consommateurs, et nécessitera des ajustements méthodiques pour intégrer les systèmes d'action et de gouvernance – en d'autres termes, elle implique d'adopter une gouvernance économique compatible avec le développement durable.

15. Comme l'illustre le graphique 5, les gouvernements nationaux doivent prendre en compte trois dimensions pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie de croissance verte :

- un plan national de croissance verte destiné à instaurer des conditions favorables ;
- des mécanismes d'intégration de la croissance verte permettant d'explorer les possibilités qu'offrent les activités économiques existantes ;
- des instruments d'action pour une croissance verte, de manière à exploiter les possibilités particulières liées aux systèmes territoriaux et aux systèmes de ressources.

Graphique 5. Cadre d'action pour une croissance verte destiné aux pays en développement



3.1 *Dimension 1 - plans nationaux de croissance verte instaurant des conditions favorables*

16. La croissance verte ne sera possible que si l'environnement général en matière de gouvernance et d'action publique y est propice et si les acteurs concernés sont en confiance. Le prérequis le plus évident consiste à mettre en place, sous une forme ou une autre, un plan national de coordination qui intègre plus efficacement diverses fonctions institutionnelles et crée les conditions favorables à une croissance verte. À cet effet, il convient de relever six défis macroéconomiques qui se posent en matière d'action publique, et pour lesquels les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle moteur dans chaque cas. Dans l'ensemble, il s'agit d'instaurer des conditions propices à la croissance économique, lesquelles seront renforcées par celles qu'exige la prise en compte des intérêts de tous, et tempérées par les conditions à réunir pour protéger l'environnement.

Encadré 2. Six conditions favorables à la croissance verte à l'échelle nationale

- *Une réduction de la part des dépenses publiques* consacrées aux activités qui entraînent le gaspillage, la surexploitation ou la dégradation des actifs naturels – car ce type d'environnement « défavorable » rend les investissements verts moins compétitifs.
- *Un contrôle plus efficace du respect de la législation*, en partie pour encourager les investissements verts – car un contrôle insuffisant de l'application des lois sape la confiance des investisseurs à long terme et des marchés, et n'incite généralement guère les entreprises à s'améliorer.
- *Une réorientation des priorités de la science, de la recherche, de l'éducation et de la formation afin de faciliter la transition vers une économie verte* – car de nouvelles connaissances et compétences seront nécessaires aux décideurs publics, aux cadres et aux travailleurs à tous les niveaux, y compris l'échelon local ; les changements structurels requis en matière d'emploi et d'institutions peuvent aussi justifier d'apporter des aides afin que le coût de la transition soit supportable pour les organisations et leurs salariés.
- *Des régimes de droits sur les ressources et les terres qui préservent les intérêts des détenteurs de droits informels* – car trop de régimes favorisent les acteurs puissants capables de revendiquer des droits et/ou mettent l'accent sur l'efficacité technique de l'allocation des ressources, et ne se soucient ni d'intégration ni d'équité envers les personnes particulièrement tributaires des ressources en question ; ce point est particulièrement critique pour garantir les droits à l'eau et aux terres traditionnelles.
- *L'instauration de conditions propices à un changement psychologique et de comportement* – concevoir la croissance verte comme un objectif social ; resserrer les choix sur les approches plus écologiques ; utiliser des techniques d'incitation pour aider les gens à prendre des décisions plus avisées sur ces choix ; et adapter les informations de sorte qu'elles correspondent aux incitations mises en place à l'intention des parties prenantes et aux approches suivies par celles-ci en matière d'apprentissage.
- *Des moyens d'aider les entreprises à intégrer pleinement les questions de durabilité et d'équité*, en les informant et en coordonnant les recherches sur les possibilités offertes, en particulier pour qu'elles adoptent les meilleures technologies disponibles et respectent les normes en vigueur ; en leur facilitant l'accès aux technologies – par la réduction des obstacles commerciaux si nécessaire ; en leur fournissant des financements – ou en créant des partenariats public-privé pour partager les risques et couvrir les coûts initiaux ; et en améliorant la reddition de comptes – par l'élargissement des obligations de déclaration.

17. La réussite de cette démarche dépend en grande partie de la capacité de mobiliser, et de « raccorder entre elles », les politiques, initiatives et institutions existantes, de sorte qu'elles fonctionnent mieux ensemble, en s'intéressant en particulier à celles qui, jusqu'ici, ont montré leur efficacité en matière d'intégration du développement durable. Cette démarche permettra aussi de solliciter rapidement et d'appliquer à grande échelle les possibilités d'action les plus prometteuses, en évitant les délais qu'impose le processus législatif et d'autres lenteurs.

3.2 Dimension 2 – mécanismes d'intégration de la croissance verte

18. L'établissement d'un plan comme unique véhicule de la croissance verte (dimension 1) risque toutefois de privilégier certaines opportunités immédiates et certains intervenants, de laisser de côté la majeure partie des possibilités et des acteurs de la croissance verte, et de limiter la capacité de ce plan à faire évoluer les activités existantes. Les pouvoirs publics devraient recenser les points d'entrée et renforcer les mécanismes d'intégration, afin d'optimiser les résultats issus des activités de croissance verte, dont certains de ces mécanismes améliorent l'efficacité.

Encadré 3. Mécanismes d'intégration de la croissance verte

Mécanisme n° 1 – Revues des dépenses publiques dans le domaine de l'environnement (RDPE)

Les RDPE consistent à examiner les affectations de ressources publiques dans et entre les secteurs, et/ou aux niveaux national et infranational, et à évaluer l'efficacité et l'efficacités de ces affectations compte tenu des priorités environnementales. Les données et les éclairages qu'elles fournissent peuvent être utiles pour réformer les politiques, établir les budgets publics et concevoir des projets d'investissement. Correctement menés, ces examens permettent souvent de mettre en évidence les disparités entre les politiques et plans (nouvellement) instaurés en matière d'environnement et le faible niveau (historique) des dépenses consacrées à ces domaines d'action, lesquels sont dorénavant liés aux priorités environnementales. Bien souvent, ils ont aidé à réorienter les dépenses au profit des institutions chargées des priorités environnementales et vers des objectifs à long terme plutôt qu'à court terme, contribuant dans certains cas à augmenter fortement les budgets destinés à l'environnement.

Mécanisme n° 2 – Évaluations environnementales stratégiques (EES)

Le terme « évaluation environnementale stratégique » est un terme générique qui désigne une approche analytique et participative visant à intégrer des considérations environnementales (ainsi que les aspects sociaux et économiques qui y sont liés) dans les politiques, les plans et les programmes, et à évaluer l'efficacité en termes de développement et la viabilité potentielles de ces différents dispositifs. Dans la mesure où elle vise à mettre en évidence les arbitrages entre objectifs environnementaux, sociaux et économiques, cette évaluation est potentiellement utile pour apprécier si certaines politiques ou certains grands programmes apparemment « verts », tels que la réforme des subventions et l'introduction de technologies vertes particulières, risquent d'avoir des conséquences indésirables. Et dans la mesure où elle cible l'action publique et les institutions (plutôt que des activités économiques particulières), elle peut aider à opérer les changements de gouvernance nécessaires à la croissance verte. L'EES est aujourd'hui l'un des plus importants instruments d'intégration des questions d'environnement, et le rôle clé qu'elle est en mesure de jouer pour faire progresser la croissance verte est de plus en plus reconnu. Même si les politiques, plans et programmes en faveur de la croissance verte doivent avoir, à la base, de réelles finalités écologiques, il n'en reste pas moins nécessaire d'évaluer plus largement les considérations environnementales stratégiques et potentiellement imprévues, et de les prendre en compte de façon intégrée, parallèlement aux préoccupations économiques et sociales qui y sont associées.

Mécanisme n° 3 – Conseils pour le développement durable

En 1987, le rapport de la commission Brundtland suggérait que les pays pourraient « ... envisager la désignation d'un conseil national, d'un représentant de la population ou d'un médiateur (« ombudsman ») représentant les intérêts et les droits des générations actuelles et futures ». C'est ce qui a conduit les participants au Sommet de la Terre de Rio, en 1992, à appeler tous les pays à créer des structures et des mécanismes multipartites pour donner suite aux engagements pris dans le cadre du programme Action 21. En 2002, une centaine de conseils nationaux pour le développement durable avaient été mis sur pied à travers le monde, et de nombreux autres ont été institués depuis, à différents niveaux et dans divers secteurs. Les mandats assignés à ces conseils pourraient se révéler très utiles pour réaliser la transition vers une croissance verte, même si tel n'est pas encore le cas de leur composition ni des travaux qu'ils ont menés jusqu'ici (qui, de façon générale, ne se sont pas intéressés à la gouvernance économique). Ces conseils proposent déjà un mécanisme intéressant permettant d'établir, entre les pouvoirs publics, les entreprises et la société civile, une relation de travail concertée et régie par des principes. Ils peuvent faciliter l'intégration des multiples dimensions du développement durable dans la planification et la formulation des stratégies, l'élaboration des politiques, la mise en œuvre des programmes, ainsi que le suivi et l'évaluation. Ils offrent aussi parfois un moyen crucial d'harmoniser les priorités, de l'échelon local à l'échelon national (et mondial), facilitant la transposition des engagements mondiaux en initiatives nationales et locales, et la traduction des priorités du développement durable en politiques et mesures concrètes. En outre, de nombreux conseils pour le développement durable ont servi d'instances de règlement des différends entre divers groupes d'intérêts, favorisant par là-même l'établissement d'alliances en vue d'actions et d'investissements public-privé (Antonio, 2009).

Mécanisme n° 4 – Comptabilité environnementale et autres mesures du développement

L'idée d'une comptabilité environnementale et économique intégrée est reconnue depuis longtemps comme un ingrédient crucial de l'élaboration des politiques de développement, du fait que la croissance du PIB peut être trompeuse si le patrimoine sur lequel elle repose est mis à mal. Bien que diverses méthodes de comptabilisation des ressources et des richesses aient été mises au point, le terme « comptabilité environnementale » (ou « comptabilité verte ») est employé dans un sens plus général pour désigner l'intégration de l'information environnementale et sociale dans les systèmes de comptabilité économique nationale, le but étant de dresser un tableau plus précis de l'état et du niveau d'avancement de l'économie. La comptabilité environnementale demeure un domaine où les expérimentations sont nombreuses, quoique isolées, plutôt qu'une pratique habituelle. Un nouveau partenariat de comptabilisation du patrimoine et de valorisation des services écosystémiques (WAVES, pour *Wealth Accounting and Valuation of Ecosystem Services*) a été mis en place avec le concours de la Banque mondiale afin de recenser et de généraliser les meilleures pratiques, en grande partie pour soutenir les initiatives émergentes, telles que les paiements pour services écosystémiques et les plans en faveur de la croissance verte. Les pays de l'OCDE participant au partenariat WAVES affirment que les approches « de second choix », à caractère pragmatique, pour instaurer une comptabilité environnementale sont à la fois réalisables et utiles.

3.3 Dimension 3 – instruments d'action permettant d'exploiter les possibilités de croissance verte

19. Les possibilités de croissance verte dans les pays en développement relèvent de différents systèmes territoriaux et systèmes de ressources qui empiètent les uns sur les autres, chacun présentant des caractéristiques techniques et des défis pour l'action qui lui sont propres, allant de la gestion des ressources naturelles (ressources renouvelables et non renouvelables, épuisables et cultivées) aux systèmes de fabrication, en passant par les systèmes énergétiques et urbains. Il faut donc définir des instruments propres aux politiques de croissance verte, qui seront ensuite combinés et déployés en fonction du contexte national. Étant donné l'accent mis par les pays en développement sur les aspects redistributifs et d'équité liés à la croissance verte, il convient, lors de l'application de ces instruments, de prêter une attention particulière à leurs répercussions sur le soutien des petits producteurs, la lutte contre la pauvreté et l'encouragement à la création d'emplois.

**Instrument d'action n° 1 pour une croissance verte
Certification de la production et du commerce durables**

La différenciation des produits « verts » sur le marché peut augmenter leur valeur marchande et la part de marché des producteurs concernés, ce qui contribue à la croissance économique tout en améliorant les pratiques environnementales et en aidant à préserver les ressources sur le long terme. Cette différenciation repose habituellement sur les éléments suivants : i) un accord sur ce qui constitue une pratique exemplaire/acceptable au regard d'un ensemble de normes ; ii) un processus de vérification permettant d'évaluer le respect des normes par les unités de production ; iii) un processus de traçabilité permettant de vérifier que le produit final commercialisé provient de sources durables ; et iv) un étiquetage distinctif du produit sur les points de vente.

Pour que la certification devienne un instrument viable de la politique de croissance verte dans les pays en développement, il est nécessaire de s'intéresser de près à plusieurs facteurs :

- les dispositifs envisagés doivent tenir compte des différences locales dans les conditions de l'offre comme de la demande, tout en évitant de désorienter les consommateurs et d'imposer des charges administratives inutiles aux producteurs ;
- ils doivent être appuyés par une stratégie visant à stimuler la demande de produits certifiés tout en maintenant le niveau de rigueur approprié dans l'application des normes et la réalisation des évaluations ;
- ils doivent permettre aux petits exploitants d'accéder à la certification et d'en tirer profit, et faire en sorte que la certification serve les potentialités de l'économie informelle sans contraindre celle-ci à devenir formelle.

**Instrument d'action n° 2 pour une croissance verte
Réforme des subventions**

Les subventions accordées sous forme de transferts financiers, de régimes fiscaux préférentiels et de services publics ont pour but d'aider les ménages pauvres, de réduire les prix à la consommation, d'atténuer les chocs provoqués par les flambées de prix ou encore de favoriser le développement de certains secteurs de production. Là où les subventions existantes soutiennent l'économie « brune », que ce soit dans les secteurs de l'énergie, de l'eau ou de l'agriculture, le défi consiste à réformer ces mesures d'aide pour qu'elles aillent dans le sens d'un développement plus vert. À court terme, il est possible que la réduction des subventions fasse baisser la production et la consommation, car elle entraînera une hausse des prix et des coûts de production. À plus longue échéance, toutefois, la réforme des subventions peut encourager la recherche de gains d'efficacité dans la production ou la fourniture de services tels que le chauffage ou l'éclairage produits à partir de ressources précédemment subventionnées, et accélérer le rythme du changement technologique.

La clé pour que la réforme des subventions aboutisse à une croissance verte plus inclusive est de faire bon usage des fonds que cette réforme permet de dégager, en s'efforçant de faciliter la transition pour les populations pauvres et en améliorant les possibilités de croissance verte de l'économie. Les tentatives de réforme les plus réussies ont suivi une approche intégrée, qui incluait des mesures de protection sociale complémentaires, telles que des transferts monétaires ou des dispositifs de protection des plus démunis contre la hausse des prix de l'énergie, de l'eau et des intrants agricoles.

**Instrument d'action n° 3 pour une croissance verte
Paiements pour services écosystémiques**

Les paiements pour services écosystémiques (PSE) sont des dispositifs consistant à rémunérer, en espèces ou en nature, les agriculteurs et autres responsables de la gestion des sols afin de les inciter à maintenir et à renforcer les services écosystémiques. Ces paiements peuvent être effectués par les bénéficiaires directs des améliorations apportées aux services écosystémiques, par exemple une société utilisant de l'eau, ou par les pouvoirs publics, des organismes donateurs ou des ONG, au nom des bénéficiaires ou de la société dans son ensemble. Ils peuvent s'appliquer à un ou plusieurs services et concerner une population et une superficie de tailles variables : de quelques agriculteurs et quelques centaines d'hectares à des milliers d'agriculteurs et des millions d'hectares. Les PSE visent à accroître l'efficacité de la gestion des sols en prenant en compte la valeur des biens et services écosystémiques – habituellement non tarifés – qui sont protégés ou renforcés. Ils peuvent donc augmenter la production de ces biens et services. La répercussion de cette augmentation sur le PIB dépend de facteurs tels que la source du paiement, le coût de la prestation et l'impact sur la gestion des sols en dehors des zones ciblées par le dispositif.

Pour le moment, la majorité des PSE ciblent des écosystèmes forestiers, mais les dispositifs intégrant l'agriculture sont de plus en plus courants, en partie en raison des activités préparatoires au mécanisme REDD+ (réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts). Nombre d'entre eux ont une dimension régionale, jouissent d'un soutien international et donnent la priorité aux populations démunies. Plusieurs enseignements importants ont pu être dégagés jusqu'ici :

- Pour porter leurs fruits, les PSE doivent être minutieusement conçus et planifiés, et faire l'objet d'une gestion souple ; un développement trop rapide risque de nuire à leur efficacité.
- Pour s'assurer que les propriétaires les plus pauvres pourront participer aux dispositifs de PSE s'ils le souhaitent et en tirer profit, il convient d'élaborer ces mécanismes en tenant compte des enseignements retirés des dispositifs existants quant aux moyens de surmonter des obstacles tels que les coûts de transaction élevés.
- L'expérience acquise dans les pays en développement confirme l'importance que revêtent, pour la réussite des PSE, des politiques opportunes telles que la planification de l'utilisation des sols et la vulgarisation agricole.

**Instrument d'action n° 4 pour une croissance verte
Réforme fiscale écologique**

Divers instruments sont employés pour accroître les recettes publiques tout en faisant en sorte que la gestion des ressources naturelles serve les objectifs environnementaux. On citera notamment les taxes ou les redevances sur l'extraction des ressources naturelles, les redevances facturées aux utilisateurs de services tels que l'approvisionnement en eau et la gestion des déchets afin d'en recouvrer les coûts, ou encore des taxes liées à l'environnement comme les redevances de pollution. Ces instruments s'inscrivent souvent dans un train de réformes, ce qui fait qu'il est difficile d'en déterminer les effets propres. Les écotaxes entraînent souvent une plus grande efficacité dans la gestion de l'environnement et l'utilisation des ressources naturelles. Les améliorations de la qualité de l'environnement qui s'ensuivent peuvent favoriser les activités de production qui font appel à des intrants environnementaux, comme la fourniture d'une eau pure, et renforcent le capital humain grâce à leurs effets bénéfiques sur la santé. Ces instruments procurent des recettes, qui peuvent alors servir à financer des programmes de protection de l'environnement ou de lutte contre la pauvreté, ou à réduire les taxes sur le travail et le capital, génératrices d'effets de distorsion plus préjudiciables - c'est ce que l'on appelle le double dividende.

Des études de cas concrets montrent que le contexte dans lequel l'écotaxe est introduite et le train de réformes qui l'accompagne sont extrêmement importants. Au Cameroun, par exemple, les recettes dégagées par la réforme fiscale de la foresterie ont permis d'appuyer la mise en œuvre de mesures encourageant une gestion durable des forêts et le contrôle de leur application, mais des mesures d'accompagnement sont nécessaires pour s'assurer qu'une part des recettes parvient effectivement aux communautés locales. De même, Blackman (2006) avance que la réduction des rejets dans l'eau enregistrée en Colombie est peut-être davantage due aux améliorations du système de permis, de la surveillance et du dispositif coercitif qui ont accompagné l'instauration de la redevance de pollution, qu'à la redevance elle-même.

**Instrument d'action n° 5 pour une croissance verte
Cadres d'investissement dans l'énergie verte et incitations**

L'investissement vert nécessitera la mise en place d'un cadre solide composé d'instruments budgétaires, financiers et législatifs. C'est notamment le cas dans le secteur de l'énergie, qui exige un soutien important du gouvernement pour que l'énergie renouvelable puisse s'implanter sur le marché, accéder au réseau national d'électricité et à d'autres infrastructures énergétiques, et attirer des investissements. Ces politiques générales comprennent notamment les éléments suivants :

- *Grands principes d'investissement* : ces principes doivent être appliqués aux entrées, créations, fusions et acquisitions d'entreprises opérées dans les secteurs de l'énergie verte, ainsi qu'aux incitations à l'investissement dans ces mêmes secteurs. La politique nationale d'investissement doit aussi être attrayante pour les investisseurs étrangers, car les pays en développement sont fortement tributaires des investissements étrangers.
- *Renforcement de la concurrence dans les secteurs énergétiques – en particulier celui de l'électricité - des pays concernés* : gérée correctement, cette mesure peut avoir des effets positifs importants sur l'investissement dans l'énergie verte . Des pays comme le Kenya et l'Ouganda, qui ont ouvert leur secteur de production d'électricité à des entreprises indépendantes, ont réussi à augmenter à la fois la quantité d'électricité produite et la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique national. Ainsi, le fait de restructurer le secteur de l'électricité en séparant les services de production, de transport et de distribution peut avoir un effet considérable sur les technologies, les coûts, les tarifs, les institutions et les cadres réglementaires de cette énergie. Un dégroupage de ce type peut élargir la place laissée aux énergies renouvelables dans le bouquet énergétique national. De la même façon, la déréglementation de la production d'électricité et l'adoption de mesures favorables à l'établissement de marchés de gros de l'électricité peuvent permettre aux producteurs indépendants de compenser les

préjugés que les monopoles historiques des services d'utilité publique entretiennent parfois à l'encontre des énergies renouvelables. L'ouverture du secteur de la production d'électricité aux entreprises indépendantes peut aussi favoriser la mise en œuvre par le secteur privé de solutions vertes et décentralisées aux problèmes d'accès à l'énergie, dans la mesure où le raccordement au réseau des communautés rurales isolées est souvent plus coûteux que les investissements réalisés hors réseau.

- *Amélioration de la législation relative aux partenariats public-privé et renforcement de la capacité du secteur public à gérer ce type de dispositifs.* Les orientations fournies par les principes de l'OCDE sur la participation du secteur privé aux infrastructures peuvent se révéler utiles à cet égard.
- *La réglementation du secteur financier* influe aussi fortement sur la mesure dans laquelle de grands projets d'investissement peuvent accéder à des financements privés. De manière générale, il est difficile d'obtenir des financements privés pour les projets liés aux énergies renouvelables car ces investissements sont jugés risqués. En outre, le durcissement des règles prudentielles introduit par Bâle III fait que les investisseurs verts ont de plus en plus de mal à obtenir des prêts bancaires. Par ailleurs, alors que les investisseurs verts doivent souvent avoir recours à des financements externes, leurs projets présentent des risques non négligeables, notamment parce qu'ils demandent de lourds efforts de recherche-développement, requièrent d'importants investissements, sont soumis à des aléas environnementaux et s'amortissent sur de longues périodes. Ces risques peuvent, en définitive, décourager les bailleurs de fonds. D'où la nécessité cruciale pour les investisseurs verts de disposer d'instruments d'atténuation des risques. Enfin, les marchés verts restent étroits et peu actifs dans de nombreux pays en développement, et bien que les fonds de pension et les investisseurs institutionnels représentent d'importants bailleurs de fonds en puissance, leur mobilisation a jusqu'à présent été limitée.

Instrument d'action n° 6 pour une croissance verte Entreprise sociale verte et inclusive

De plus en plus souvent, les entreprises sociales cherchent à dégager un bilan triplement positif, avec des retours à la fois économiques, sociaux et environnementaux, et à ce titre tiennent compte d'un grand nombre des critères de la croissance verte qui sont importants aux yeux des pays en développement. Celles qui s'efforcent avant tout de relever les défis technologiques ou de surmonter les obstacles liés aux coûts participent à l'innovation, qui est un moteur majeur de la croissance verte. Un grand nombre d'entreprises sociales proposent des débouchés aux petits producteurs et aux microentreprises, notamment celles qui évoluent en dehors de l'économie formelle, et contribuent ainsi à réduire la pauvreté et à améliorer les moyens d'existence. Elles offrent aussi aux entreprises à vocation lucrative plus traditionnelles un modèle des avantages potentiels que peut présenter une approche davantage tournée vers le bien-être social et la durabilité.

Il existe des entreprises sociales à assise communautaire partout dans le monde : les exemples vont de Nature Seekers à Trinidad (McIntosh *et al.*, 2008), qui a transformé la protection des tortues marines nidifiantes en une activité d'écotourisme rentable, créatrice d'emplois pour les jeunes chômeurs, à ASMARE, une coopérative de ramasseurs de déchets informels établie à Belo Horizonte (Brésil) et qui exploite aujourd'hui une grande entreprise de recyclage pour la ville (Diaz, 2011). Des enseignements déterminants ont pu être tirés quant aux moyens d'assurer l'efficacité de ces initiatives d'entrepreneuriat social : i) les gouvernements doivent envisager de mettre en place des cadres institutionnels et décisionnels d'« entrepreneuriat social » assortis de régimes d'imposition et d'incitations fiscales appropriés, de programmes de soutien des entreprises adaptés aux besoins du secteur et d'un accès au savoir-faire technologique et à la recherche-développement du secteur public ; ii) les entreprises doivent s'inspirer de modèles de financement à but non lucratif et à but lucratif ; et iii) les gouvernements doivent préserver les avantages connexes générés par les entreprises sociales ; il peut s'avérer nécessaire d'introduire des règlements et des instruments qui les protègent de la concurrence et les encouragent à produire des avantages connexes.

Instrument d'action n° 7 pour une croissance verte
Achat public durable

La commande publique représente entre 25 % et 30 % environ du PIB dans les pays en développement et il semblerait que ce taux soit encore plus élevé dans certaines économies émergentes : 35 % en Afrique du Sud, 43 % en Inde et 47 % au Brésil (IISD, 2008). L'achat public durable peut stimuler la demande et l'offre de produits qui contribuent à la réalisation des objectifs sociaux et environnementaux. Compte tenu de l'urbanisation rapide que connaissent les pays en développement, la puissance et l'ampleur des achats publics donnent à l'État les moyens de guider les marchés avec davantage de rapidité et de certitude que ne le permettraient les seuls mécanismes de marché. Pour le moment, l'intérêt que suscite l'achat public durable dans les pays en développement dépasse encore souvent son niveau d'utilisation, du fait de l'inadéquation de l'offre « durable » et de la nécessité de renforcer les capacités dans les administrations. Au Philippines, par exemple, le Gouvernement a annoncé en 2004 l'adoption d'une politique d'achat public vert qui n'a finalement vu le jour qu'en 2012, du fait d'un manque de connaissances techniques et d'une insuffisance de l'offre, notamment de la part des PME, qui n'étaient pas en mesure de répondre à la demande de produits et de services écologiquement préférables (Manila Bulletin, 2012).

La plupart des initiatives d'achat public durable dans les pays en développement n'en sont encore qu'aux balbutiements, aussi les éléments probants témoignant de leurs effets sur le terrain sont-ils limités. Certains des enseignements qui commencent à se dégager de telles initiatives dans ces pays indiquent qu'il serait nécessaire de : i) recenser les biens et services à fort impact ; ii) lancer des initiatives pilotes pour renforcer les capacités et l'appui ; et iii) veiller à instaurer d'emblée une collaboration multipartite entre les secteurs public et privé.

Instrument d'action n° 8 pour une croissance verte
Innovation verte

Étant donné que de nombreuses économies en développement et économies émergentes en sont encore au stade de la mise en place des infrastructures et du développement des systèmes de fabrication, il est impératif qu'elles orientent d'emblée l'innovation vers des solutions, aussi bien technologiques qu'institutionnelles, qui soient plus écologiques. Une innovation sobre, à faible coût, permet de rendre les produits accessibles à une plus grande proportion de la population et d'une manière souvent plus respectueuse de l'environnement que ce n'est le cas avec d'autres produits. En outre, les débouchés commerciaux de l'innovation verte sont importants : le Brésil, la Chine et l'Inde sont tous devenus d'importants moteurs de l'innovation verte ces dernières années, et leurs technologies sont sans doute mieux adaptées aux besoins et à la situation des pays en développement que celles proposées par les économies avancées. De fait, innovation et profit conjugués pourraient être plus efficaces pour entraîner le secteur privé sur la voie de la croissance verte que les notions plus limitées de responsabilité sociale des entreprises.

Les politiques visant à encourager l'innovation verte dans les pays en développement doivent être adaptées à la situation nationale. Leurs aspects essentiels sont notamment les suivants :

- envoyer des signaux prévisibles afin que les innovateurs et les utilisateurs potentiels de technologies respectueuses du climat ne soient pas dissuadés d'engager les investissements nécessaires ;
- consacrer une plus grande part de l'effort national en matière de R-D publique à l'innovation verte, en particulier pour répondre à des besoins locaux tels que ceux liés au manque d'eau, à la perte de sols, etc., tous ces facteurs jouant également un rôle essentiel pour soutenir la croissance économique future ;
- renforcer les capacités locales à assimiler les technologies venant de l'étranger et à les adapter aux besoins locaux – autre domaine encore où écologie et croissance se rejoignent ;
- saisir les possibilités qu'offrent la commande publique, les normes et les mesures d'ordre réglementaire de renforcer et d'améliorer les marchés des produits verts, favorisant ce faisant l'innovation.

3.4 *Les politiques de croissance verte à l'œuvre*

20. De nombreux pays en développement ont mis en œuvre des politiques et pris des mesures pour concrétiser, aux niveaux national et local et dans les secteurs public et privé, divers éléments du cadre d'action pour une croissance verte exposé ci-dessus. La présente section offre quelques exemples précis de ces actions.

Népal – Les forêts couvrent près de 40 % du territoire népalais. La législation et la réglementation forestières reconnaissent les groupes d'utilisateurs de la forêt constitués dans les communautés comme des « personnes morales autonomes et indépendantes assurant la gestion et l'utilisation des forêts communautaires ». La foresterie communautaire génère des emplois et des revenus dans les domaines de la protection forestière, de l'abattage, du débardage et des produits forestiers non ligneux, et a contribué à la restauration des ressources forestières, qui sont passées d'une situation de déclin de 1.9 % par an de la surface boisée dans les années 90 à une progression annuelle de 1.35 % sur la période 2000–05.

Costa Rica – Le programme de paiements pour services environnementaux mis en place par une loi de 1996 et financé par des taxes sur les carburants et l'eau pousse les propriétaires forestiers à renoncer à la déforestation en les rétribuant pour les services environnementaux rendus par la forêt, comme la protection des bassins versants et de la biodiversité et l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Plus de 230 millions USD ont été versés depuis le lancement du programme.

Azerbaïdjan – Alors que la moitié de la population de l'Azerbaïdjan vivait dans la pauvreté en 2001, l'industrie pétrolière a permis au pays d'atteindre son statut actuel de pays à revenu intermédiaire. Signataire officiel de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI) en 2003, l'Azerbaïdjan a été en 2009 le premier pays à en devenir membre à part entière. Toutes les compagnies pétrolières, gazières et aurifères sont tenues de déclarer l'ensemble des sommes qu'elles versent au gouvernement, lequel doit également déclarer celles qu'il reçoit. Cela étant, l'Azerbaïdjan doit encore accentuer sa lutte contre la corruption et veiller à diversifier son économie.

Karachi, Nairobi, Pune – Dans ces villes et dans de nombreuses autres, des fédérations d'habitants des bidonvilles travaillent aux côtés des autorités locales à l'amélioration des conditions de logement et à la réduction des risques de catastrophes. Elles ont démontré aux pouvoirs publics qu'elles étaient capables de concevoir et de construire des logements et des infrastructures de meilleure qualité et pour un coût moindre que ce n'est le cas lorsque les autorités font appel à des entrepreneurs, mais aussi de procéder au dénombrement et à la cartographie des zones d'habitat informelles, opérations nécessaires pour améliorer la planification. Là où les autorités locales décident de collaborer avec ces fédérations, l'ampleur des réalisations possibles augmente fortement (Satterthwaite, 2011).

Ghana – Le Ghana est le pays d'Afrique de l'Ouest où la consommation de charbon par habitant est la plus élevée. Toyota y fabrique et y vend des cuisinières dont le rendement est supérieur de 40 % à celui des modèles traditionnels. L'entreprise, qui emploie plus de 200 personnes, a déjà permis à 35 000 ménages de s'équiper, ce qui représente une baisse de 15 000 tonnes des rejets de dioxyde de carbone. Ce modèle commercial pourrait être facilement reproduit dans de nombreux pays.

Bangladesh – Waste Concern, une entreprise sociale fondée en 1995 au Bangladesh, transforme les déchets organiques provenant des bords de route en compost agricole. Waste Concern a calculé que de 2001 à 2006, cette activité a permis d'économiser 1.24 million USD en devises du fait des importations d'engrais chimiques évitées. Au total, 124 400 tonnes de déchets ont été traitées et 986 emplois directs créés, et les ventes de compost ont généré 1.10 million USD. Fort de ce succès, Waste Concern aide maintenant 10 villes d'Asie et 10 villes d'Afrique à reproduire ce modèle.

Sri Lanka – Brandix, le plus grand fabricant de vêtements du Sri Lanka, est renommé pour le niveau élevé de ses normes sociales et environnementales. La restructuration de son usine témoin, EcoCentre, a permis de réduire de 80 % les émissions de carbone, de 46 % la consommation d'énergie et de 58 % la consommation d'eau, ce qui lui a valu le meilleur score jamais décerné par le système de notation LEED du Green Building Council des États-Unis.

4. Comment la communauté internationale peut-elle appuyer la croissance verte mondiale ?

21. Pour instaurer une architecture mondiale propice à une croissance verte, il faudra renforcer encore les dispositifs en place pour gérer l'accès au patrimoine commun de l'humanité, maintenir la qualité des biens publics mondiaux, accroître la coopération dans le domaine de la science et de la technologie, assurer le financement des actions des pays en développement et faciliter la diffusion des technologies propres. Un effort accru pour stimuler les flux d'investissements et d'échanges à l'échelle mondiale aiderait aussi à assurer une croissance soutenue. Parallèlement, il y a lieu de faire preuve d'une plus grande vigilance quant aux retombées possibles sur les pays en développement des mesures prises par les pays de l'OCDE, ainsi qu'aux risques d'incohérence de l'action publique qui compromettent les perspectives de développement des pays à faible revenu.

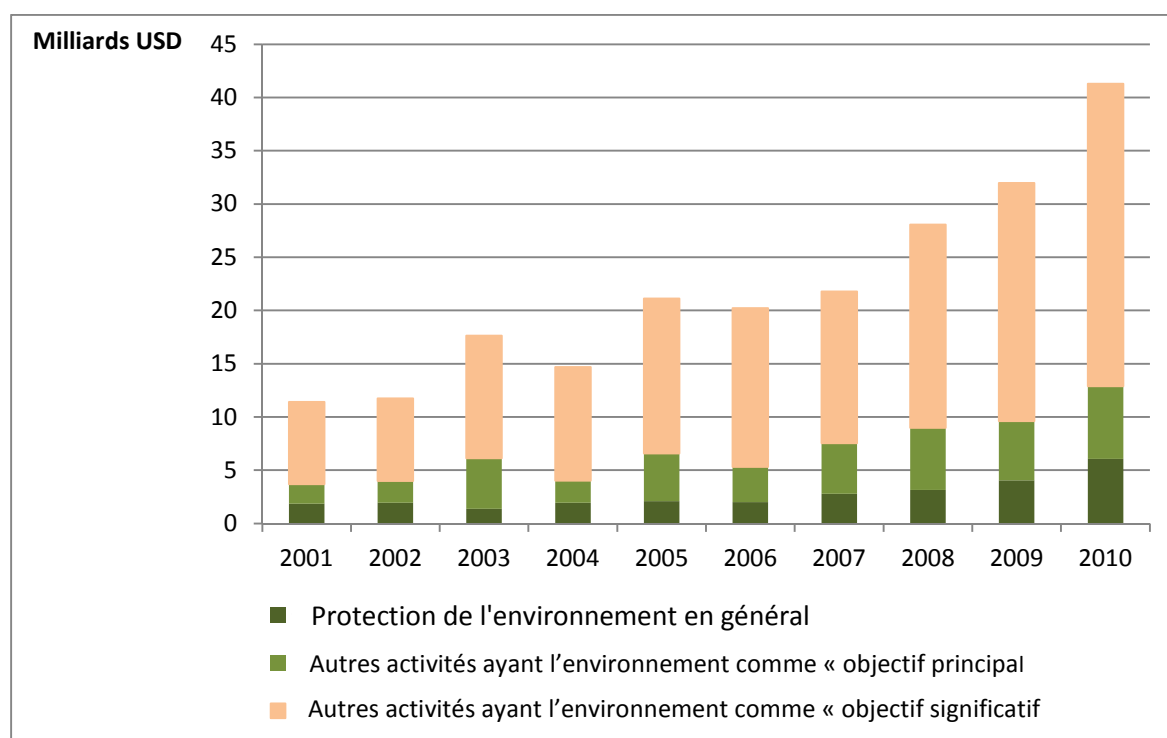
22. Un environnement international porteur favorisera l'envoi de signaux appropriés aux décideurs et aux marchés. Il créera une dynamique de croissance verte par la mise en place de normes et de règlements environnementaux, stimulera la demande et l'offre de biens et services environnementaux, et catalysera les efforts consentis par les secteurs de l'énergie, du transport et de l'agriculture, entre autres, pour adopter une démarche de croissance verte. Il simplifiera l'accès au financement, aux technologies et aux innovations. En outre, cet environnement international propice à une croissance verte facilitera les échanges internationaux de connaissances sur les enjeux de ce type de croissance, ainsi que la coopération dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation. Il est important de disposer de plateformes efficaces et complètes de partage des connaissances pour assurer les transferts internationaux de connaissances, de bonnes pratiques et de technologies vers les pays en développement.

23. Les pays de l'OCDE et la communauté internationale pourraient contribuer à créer cet environnement propice à une croissance verte dans plusieurs domaines, notamment les suivants :

- **Renforcement des capacités.** Les capacités sont au cœur de la croissance verte – capacité d'adapter et de déployer des technologies vertes, d'entreprendre une évaluation des risques environnementaux, d'expliquer les avantages économiques d'une écologisation de la croissance, d'intégrer les questions d'environnement dans les processus décisionnels, et de coordonner entre secteurs ainsi que d'instituer une réforme fiscale écologique. La communauté internationale peut aider les pays en développement à créer et à renforcer ces capacités. Cette action pourrait cibler principalement les capacités d'intégrer les dimensions de la croissance verte dans trois domaines : la planification du développement national, les procédures budgétaires nationales et les secteurs économiques clés.
- **24. Renforcement de l'aide publique au développement (APD).** L'APD est essentielle pour créer les conditions propices à une croissance verte « en ciblant les domaines où les incitations en faveur de l'investissement privé et les apports sont limités, comme les infrastructures essentielles et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles » (OCDE, 2011a). Depuis plusieurs décennies, les organismes donateurs s'emploient à stimuler et promouvoir le développement durable dans les pays en développement, et ils ont intensifié au fil du temps leur aide en faveur de l'environnement (graphique 6). L'APD finance des projets majeurs dans le domaine des énergies renouvelables, de l'agriculture durable et des réseaux de transport à faibles émissions de carbone. Elle appuie également des initiatives de moindre ampleur mais pouvant avoir un effet catalytique, telles que les études de faisabilité, les projets pilotes et les projets de formation technique. La

réflexion sur la croissance verte doit être totalement incorporée dans la coopération pour le développement. Il faut renforcer la contribution de l'aide au développement à cette croissance en veillant à ce que les effets du changement climatique et les risques de catastrophes soient systématiquement pris en compte dans les investissements publics financés par l'aide. De plus, les investissements dans les infrastructures et services publics financés par la coopération pour le développement devraient permettre d'attirer et de mobiliser les investissements privés dans les systèmes de production et chaînes de valeur durables. L'initiative Aide pour le commerce, qui soutient les pays en développement dans la mise en place de leurs infrastructures commerciales, le renforcement de leurs capacités productives et l'application des accords commerciaux, doit mettre l'accent sur l'écologisation des investissements liés aux échanges et sur le renforcement des capacités en relation avec les nouvelles réglementations commerciales (certificats verts ou certificats attestant du niveau des émissions de carbone, par exemple).

Graphique 6. Aide en faveur de l'environnement – Engagements des membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE (2001-2010), prix constants de 2009



Source : Système de notification des pays créanciers OCDE-CAD (SPNC).

- Promotion de l'innovation et accélération de la diffusion des technologies vertes.** Les pays de l'OCDE peuvent aider les pays en développement à faire prévaloir la croissance verte en levant les barrières à la diffusion et au transfert des technologies, ainsi qu'au commerce. En outre, l'appui apporté aux pays en développement dans la connaissance et la mise au point des technologies vertes contribue à stimuler l'innovation et les avancées technologiques. Il réduit le coût et les risques d'investissement du secteur privé dans les nouvelles technologies (OCDE, 2011a). Pour accélérer la diffusion de l'innovation, de nouveaux mécanismes destinés à accroître les transferts de technologies sont actuellement développés, comme les pools volontaires de brevets et autres dispositifs collaboratifs visant à faciliter l'application des droits de propriété intellectuelle (DPI). Une action multilatérale en faveur de la réduction du coût des technologies vertes pour les pays en développement est nécessaire si l'on veut déployer ces technologies à plus grande échelle dans ces pays, en particulier les moins avancés. La prise en charge des droits de licence, l'achat de brevets

de technologies clés et l'appui apporté aux pays en développement et à leurs entreprises afin de leur permettre d'exploiter plus systématiquement les connaissances issues de la recherche fondamentale menée par les instituts publics constituent quelques-unes des étapes essentielles de cette coopération internationale. Les partenariats universitaires et les programmes d'échanges transnationaux entre établissements d'enseignement supérieur peuvent également faciliter les transferts de technologies et avoir des retombées sur les systèmes d'innovation locaux.

- **Dispositifs visant à faciliter les échanges de biens et de services environnementaux.** La création de marchés internationaux pour les services écosystémiques est susceptible d'ouvrir de nouvelles possibilités de croissance verte dans les pays en développement. Les pays de l'OCDE peuvent adopter des stratégies de tarification des externalités environnementales, dans lesquelles une partie adéquate des recettes ainsi perçues est allouée au paiement des services écosystémiques attendus des pays en développement, créant par là-même une demande pour la production de ce type de services. La communauté internationale peut également aider les pays en développement à participer au commerce international en œuvrant pour l'harmonisation des normes internationales. Ces dispositifs comprennent notamment des mesures environnementales, sanitaires et phytosanitaires, ainsi que des systèmes de certification.
- **Élaboration de politiques cohérentes.** La cohérence des politiques au service du développement peut contribuer de manière importante à la création d'un environnement international propice à une croissance verte. Sur le long terme, la mise en œuvre de panoplies de mesures efficaces en faveur de la croissance verte ne sera possible que si les décideurs font preuve d'une détermination politique suffisante, et si le public est largement convaincu que les changements sont à la fois nécessaires et d'un coût raisonnable (OCDE, 2012). Pour tirer le meilleur parti des possibilités offertes par la cohérence des politiques au service du développement, les pays de l'OCDE doivent veiller à ce que les politiques qu'ils adoptent dans des domaines autres que celui de la coopération pour le développement ne viennent pas saper les efforts consentis pour améliorer la gestion des ressources naturelles, l'agriculture, le développement économique et la durabilité dans les pays en développement. En particulier, les pays développés doivent s'assurer que leurs politiques en faveur de la croissance verte n'encouragent pas la délocalisation vers les pays en développement des activités à fortes émissions de carbone ou très polluantes. Intégrées dans une approche multisectorielle à l'échelle de l'administration dans son ensemble, les politiques de croissance verte peuvent s'appliquer de façon transversale de façon à maximiser les effets de synergie, générer des avantages connexes avec d'autres secteurs et contribuer à la réduction de la pauvreté.

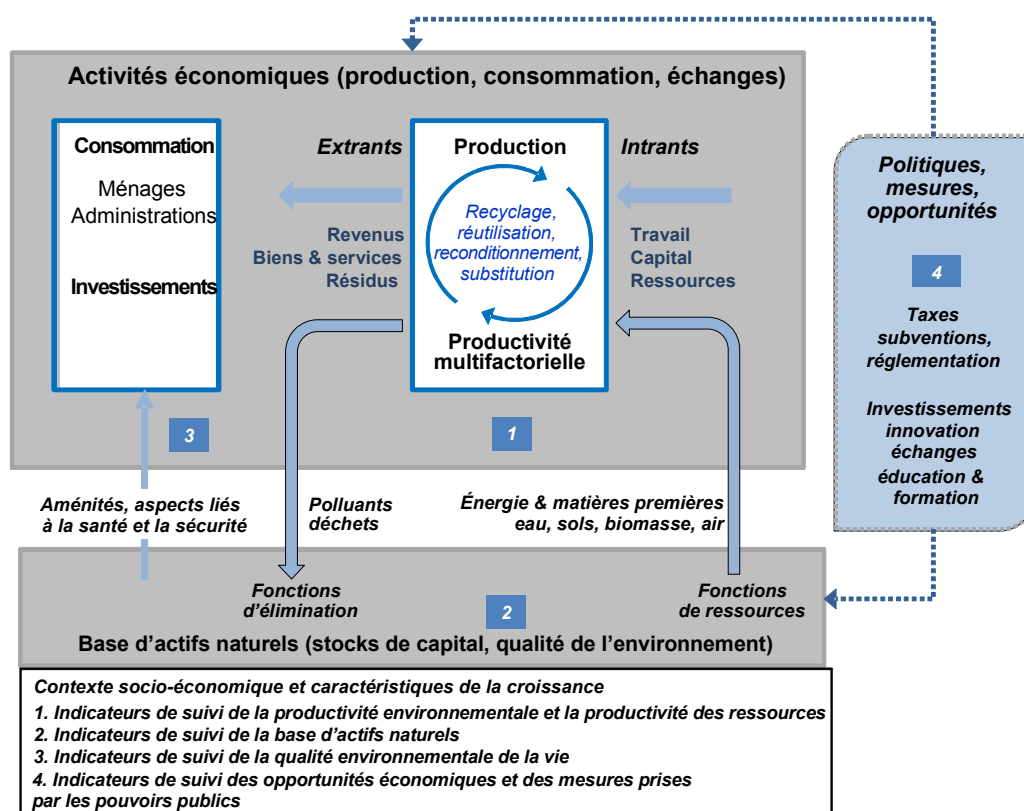
5. Mesure des progrès accomplis

25. La pertinence des informations et des statistiques est à la base des politiques en faveur de la croissance verte, et tout aussi essentielle au suivi des progrès et à l'appréciation des résultats. Mesurer le chemin parcouru sur la voie de la croissance verte dans les pays en développement demande de prendre en considération certains éléments spécifiques. L'OCDE a élaboré un cadre de mesure de la croissance verte qui permet aux pays développés et aux pays en développement de structurer leur réflexion sur la question des indicateurs et de définir des statistiques pertinentes, concises et mesurables. Ce cadre tient compte de la nature intégrée de la croissance verte et décrit quatre des principaux aspects qui doivent faire l'objet d'un suivi : 1) la productivité environnementale et des ressources de l'économie ; 2) la base d'actifs naturels ; 3) la qualité environnementale de la vie, et 4) les opportunités économiques et les mesures prises par les pouvoirs publics.

26. Suivre les progrès accomplis sur la voie de la croissance verte dans les pays en développement appelle aussi des considérations particulières. Ces pays font face à de nombreux défis de natures diverses – pauvreté, faiblesse des capacités institutionnelles, insécurité alimentaire, inégalités entre les sexes, insuffisance des infrastructures – et leurs priorités diffèrent donc de celles des pays développés. Cela étant, le cadre de mesure élaboré par l'OCDE est un outil robuste qui peut être adapté aux différentes situations

et priorités des pays. Il offre à ceux-ci la souplesse nécessaire pour cibler les indicateurs qui correspondent à leurs propres objectifs de croissance verte : renforcer la résilience économique et environnementale et favoriser une croissance sans exclusion, par exemple.

Graphique 7. Cadre de mesure de la croissance verte



Source : OCDE (2011b), Vers une croissance verte – Suivre les progrès : Les indicateurs de l'OCDE.

27. L'un des principaux obstacles à l'établissement d'un cadre de suivi de la croissance verte dans les pays en développement tient aux capacités générales de ces derniers en matière de statistique. Aux prises avec d'autres priorités pressantes, les pays en développement ont souvent eu du mal à mobiliser les capacités et les ressources nécessaires pour collecter, produire, analyser et diffuser des informations pertinentes pour l'élaboration des politiques.

28. La mise en place d'un cadre de suivi fait partie intégrante de toute stratégie de croissance verte. Si les effets de synergie sont maximisés, la constitution d'un ensemble d'indicateurs pour le suivi des progrès accomplis en matière de croissance verte ne devrait pas alourdir la charge statistique des pays en développement. Les initiatives tendant à moderniser et améliorer les systèmes statistiques nationaux, telles que celle mise en place à la Barbade (MBSS, Barbados Statistical Service Project) ou le processus d'élaboration de stratégies nationales pour le développement de la statistique du Partenariat statistique au service du développement au 21^e siècle (PARIS21), offrent d'excellentes occasions d'intégrer la croissance verte, et en particulier les considérations environnementales, dans les systèmes d'information économique et sociale.

6. Prochaines étapes

29. Idéalement, le rapport devrait être étayé par une analyse de l'expérience acquise en matière de politiques et d'instruments pour une croissance verte. En l'absence d'une expérience suffisamment étendue en la matière dans les pays en développement et des éléments probants qu'elle aurait pu apporter, il s'appuie sur des initiatives qui sont nées des discussions au sujet de la croissance verte dans un éventail restreint mais très divers de pays en développement, sur les communications soumises par les États et les parties prenantes à la conférence Rio+20 (CNUDD), sur les dialogues nationaux récemment organisés sur le sujet par l'International Institute for Environment and Development (IIED) et la Green Economy Coalition, et sur l'expérience plus concrète – quoique parfois parcellaire et peu concluante – des politiques et pratiques mises en œuvres dans différents pays en développement en matière de croissance économique et de développement durable.

30. Les préoccupations exprimées par certains pays en développement témoignent d'une incertitude, d'une hétérogénéité et d'une instabilité telles, du côté de l'action publique, qu'en l'absence d'un processus de consultation, d'apprentissage et de recherche de consensus, il est extrêmement difficile de donner du cadre d'action idéal pour une croissance verte une définition qui fasse autorité. Ce rapport tentera d'apporter des éléments permettant de construire un tel cadre d'action, sachant qu'un processus de concertation a déjà été engagé avec les pays en développement en vue d'affiner le concept et de parvenir à un consensus sur ce sujet. Dans le cadre du processus de consultation consacré à ce projet de document, l'OCDE souhaite donc recueillir d'autres éléments probants quant aux politiques efficaces et à leurs effets, en particulier sur la croissance ; mettre en évidence les lacunes que présente ce cadre d'action ; et trouver le meilleur moyen de combler ces lacunes, notamment par des travaux de recherche.

31. Une première consultation, organisée conjointement par l'OCDE et le Global Green Growth Institute, s'est tenue à Séoul (Corée) en marge du Sommet mondial sur la croissance verte, en mai 2012. Les commentaires formulés à propos du rapport portaient aussi bien sur le concept de croissance verte ou sa définition que sur les appréhensions particulières de pays en développement à l'égard du programme d'action en faveur d'une croissance verte, ou sur la nécessité d'une coopération mondiale par la voie du renforcement des capacités et d'un soutien des pays de l'OCDE.

32. Le principal message qui s'est dégagé de cette consultation est le suivant : si la croissance verte ne contribue pas clairement à la réduction de la pauvreté et au développement économique et social à court ou moyen terme, elle ne progressera pas de manière significative. La plupart des réactions ont été pragmatiques – la croissance verte doit être considérée comme un moyen d'améliorer les politiques générales et non comme un paradigme radicalement nouveau. Les études de cas fondées sur des expériences concrètes semblent être considérées par tous comme un moyen de faire progresser la réflexion.

33. La prochaine consultation avec les pays en développement se tiendra lors de la conférence Rio+20, le 17 juin. Elle contribuera à clarifier la structure du rapport et à affiner les éléments nécessaires pour définir un cadre d'action en faveur de la croissance verte. Le projet de rapport final sera disponible d'ici à fin 2012.

RÉFÉRENCES

- Antonio, E., 2009. *Profiles of tools and tactics for environmental mainstreaming*, Council for sustainable development, n° 11, www.environmental-mainstreaming.org.
- BAsD (Banque asiatique de développement) (2012), *Green Growth, Resources and Resilience – Environmental Sustainability in Asia and the Pacific*, Manille.
- Blackman, A. (2006), *Economic Incentives to Control Water Pollution in Developing Countries*, How Well Has Colombia's Wastewater Discharge Fee Program Worked and Why? Resources for the Future, Washington D.C.
- Chateau, J., C. Rebolledo et R. Dellink (2011), « *An Economic Projection to 2050: The OECD ENV-Linkages Model Baseline* », Documents de travail de l'OCDE sur l'environnement, n° 41, OCDE, Paris.
- Diaz D., *et al*, 2011. « Impacts of forest management certification in Argentina and Chile ». *Forest Policy and Economics*. vol. 12, n° 7, pp. 497-504.
- Manila Bulletin, 2012, « Green Public Procurement Project Launched », Manille, <http://www.mb.com.ph/articles/348253/green-public-procurement-project-launched>.
- McIntosh, S., Leotaud N. et Y. Renard. 2008. “Placing the commons at the heart of community development: three case studies of community enterprise in the Caribbean”. Proceedings of the 2008 Conference of the International Association for the Study of the Commons (IASC 2008), http://iasc2008.glos.ac.uk/conference%20papers/papers/M/McIntosh_127601.pdf.
- OCDE (2012), « *Projet d'ordre du jour et de note de réflexion – Concrétiser les promesses de la croissance verte* », Réunion du Comité des politiques d'environnement (EPOC) au niveau ministériel, Paris, 29-30 mars, <http://www.oecd.org/dataoecd/43/7/49998491.pdf>.
- OCDE (2011a), *Vers une croissance verte*, OCDE, Paris.
- OCDE (2011b), *Vers une croissance verte : Suivre les progrès – Les indicateurs de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- OCDE (2010), *Perspectives du développement mondial 2010 : Le basculement de la richesse*, OCDE, Paris.
- Satterthwaite, D. (2011), *How urban societies can adapt to resource shortage and climate change*, *Philosophical Transactions of the Royal Society A: Mathematical, Physical and Engineering Sciences*, vol. 369, n° 1942, pp. 1762-1783)

Sources électroniques

<http://www.greeneconomycoalition.org/glimpses/efficient-cooking-stoves-ghana-china>

www.wasteconcern.org

www.brandix.com